

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 42
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D01D02_29_03_2022 Modification des membres du Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir suite à la démission de M. Gilles GANGLOFF

M. TOURNADRE ne prend pas part au vote, n'étant pas encore installé.

A la suite de la démission de M. Gilles GANGLOFF et de sa décision de ne plus siéger au sein des différentes instances en sa qualité de conseiller municipal et/ou communautaire,

La Communauté de communes Loir Lucé Bercé a procédé à des élections lors du Conseil communautaire du 24 février 2022, pour nommer un nouveau représentant pour siéger au Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir en lieu et place de M. Gilles GANGLOFF : il s'agit de M. Philippe TOURNADRE.

Mme la Présidente du PETR sollicite le Comité syndical pour approuver cette nomination et acter l'entrée au sein du Comité syndical de M. Philippe TOURNADRE.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la nomination de M. Philippe TOURNADRE au sein du Comité Syndical.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice LATOUCHE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A black ink signature is written over the stamp.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D02_29_03_2022 Fermeture et création de poste economiste des flux / conseiller en énergie et rénovation

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

La Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet de Service Efficacité Energétique.

Mme la Présidente propose à l'assemblée :

A la suite des difficultés de recrutement sur le poste d'économiste des flux créé par la délibération du 16.02.2021 ouvrant un emploi non permanent de catégorie B, filière technique, en contrat de durée déterminée jusqu'au 31.12.2022. Il est proposé de clore ce poste afin d'ouvrir le poste suivant :

- Economiste des flux/Conseiller en énergie et rénovation, emploi non permanent de catégorie B, filière technique à temps complet. L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique afin de mener à bien le projet de Service Efficacité Energétique.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Générer des économies de fluides (énergie, eau, chaleur) et un meilleur fonctionnement et entretien des installations des collectivités membres du PETR Pays Vallée du Loir,

- Réaliser des bilans annuels des consommations d'énergie – en lien avec le bureau d'études retenu par le PETR Pays Vallée du Loir,
- Planifier et suivre la réalisation des audits énergétiques et thermiques,
- Participer à l'élaboration des programmes de travaux de maintenance,
- Participer au suivi des travaux de maintenance ayant un impact sur les consommations de fluides, apporter du conseil et être force de proposition dans le cadre de ces opérations,
- Optimiser le fonctionnement des installations et favoriser l'amélioration du confort des usagers,
- Etablir des pré-diagnostic avec des recommandations dans le domaine énergétique et thermique,
- Optimiser les plans de financements,
- Suivre les dossiers de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),
- Favoriser la mise en place de programmes pluriannuels d'investissements,
- Accompagner si besoin les communes dans la mise en place de contrats de performance énergétique.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 547 et l'indice brut 707. (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve :

- . la clôture du poste d'économiste des flux créé par la délibération du 16.02.2021 ouvrant un emploi non permanent de catégorie B, filière technique, en contrat de durée déterminée jusqu'au 31.12.2022,
- . l'ouverture du poste d'économiste des flux/conseiller en énergie et rénovation, emploi non permanent de catégorie B, filière technique à temps complet. L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique afin de mener à bien le projet de Service Efficacité Energétique.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice LATOUCHE

The image shows a blue circular stamp with the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, separated by two small stars. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Béatrice LATOUCHE'.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 42
Présents : 28 - Pouvoirs : 11
Votants : 39

Vote : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 06/04/2022 et publication du 06/04/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (28) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D03_29_03_2022 Vote du compte administratif 2021 :

Voir Annexe 1 – CA 2021

Réalisation de l'exercice 2021 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 017 795,76 €
Dépenses - Restes à réaliser 2021 :	4 975,52 €
Recettes :	896 511,95 €

Section d'investissement :

Dépenses :	65 697,48 €
Recettes :	163 779,34 €

Fonctionnement

Résultat de l'exercice :	- 121 283,81 €
Résultat reporté :	- 193 334,16 €
Résultat de clôture :	- 314 617,97 €

Investissement

Résultat de l'exercice :	98 081,86 €
Résultat reporté :	102 582,39 €
Résultat de clôture :	200 664,25 €

Mme la Présidente se retire de la salle afin de laisser les membres du Comité Syndical délibérer. Le vote est porté par Hervé RONCIERE.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif 2021.

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice LATOUCHE



SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~
François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET,
Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT,~~ Gwénaél de SAGAZAN, Catherine
DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT,~~ Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale
GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile
GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy~~
LECLERC, ~~Joël LELARGE,~~ Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT,
Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre
OUVRARD, ~~Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN,~~ Marie-France
REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU,~~ Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON,
Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD
donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe
LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT
donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise
FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN
donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé
RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN
donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D04_29_03_2022 Approbation du compte de gestion 2021 :

Voir Annexe 2 – CG 2021

Mme la Présidente présente le compte de gestion 2021 du receveur de la collectivité et elle soumet son approbation au Comité syndical.

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 017 795.76 €
Recettes :	896 511.95 €
<i>Déficit de clôture :</i>	- 121 283.81 €

Section d'investissement

Dépenses :	65 697.48 €
Recettes :	163 779.34 €
<i>Excédent de clôture :</i>	98 081.86 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif et du Compte de gestion du trésorier public.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte de gestion 2021.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~
François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET,
Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT,~~ Gwénaél de SAGAZAN, Catherine
DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT,~~ Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, ~~Pascale~~
~~GLOTIN,~~ Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile
GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy~~
~~LECLERC,~~ Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT,
Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre
OUVRARD, ~~Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN,~~ Marie-France
REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU,~~ Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON,
Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD
donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe
LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT
donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise
FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN
donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé
RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN
donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D05_29_03_2022 Affectations du résultat de l'exercice 2021 :

Le Comité syndical, après avoir entendu ce jour, les chiffres du compte administratif de l'exercice 2021, constate que ce dernier présente les résultats suivants :

- Un déficit cumulé 2021 en section de fonctionnement de :	314 617.97 €
- Un excédent cumulé 2021 en section d'investissement de :	200 664.25 €
- Des Restes à Réaliser de :	4 975.52 €

Statue et décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :	0.00 €
002 - Déficit cumulé reporté en fonctionnement :	314 617.97 €
TOTAL :	314 617.97 €

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve les résultats de l'exercice 2021.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche



The image shows a blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir' with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, separated by two small stars.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22/03/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D06_29_03_2022 Participations des Communautés de Communes pour l'année 2022 (annuelle et exceptionnelle)

Concernant la participation annuelle :

La contribution au PETR Pays Vallée du Loir, pour l'année 2022 des Communautés de communes adhérentes est fixée à 5,70 € par habitant, sur la base de la population du recensement INSEE de décembre 2021.

Madame la Présidente sollicite le Comité syndical pour approuver le montant des participations des Communautés de communes sur la base suivante :

Communauté de communes	Population 2022	PETR 5,70 € / habitant
Sud Sarthe	22 763	129 749,10 €
Loir Lucé Bercé	23 745	135 346,50 €
Pays Fléchois	26 917	153 426,90 €
TOTAL	73 425	418 522,50 €

Source : INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) - Population municipale

Pour rappel : Les participations sont appelées en avril, juin et septembre de l'année.

NB : le montant de ces mêmes participations (sur la base de 5,48€/hab.) était de :

En 2021 404 429,48 €

En 2020 406 818,76 €

En 2019 409 854,68 €

En 2018 411 493,20 €

Concernant la participation exceptionnelle :

Afin de combler le déficit cumulé (depuis 3 années) du PETR, il est proposé aux 3 Communautés de communes de contribuer chacune, de manière exceptionnelle, à hauteur de 103 000 €.

Cette avance exceptionnelle sur l'année 2023, sera appelée en une seule fois en avril de l'année 2022.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le montant des participations des Communautés de communes pour l'année 2022 et l'avance sur la participation 2023, à hauteur de 103 000€ par CC.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. The signature is a cursive scribble that extends to the right of the stamp.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 06/04/2022 et publication du 06/04/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D07_29_03_2022 Vote du budget primitif 2022

Voir annexe 3 - PETR PVDL Budget Primitif 2022

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif 2022.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~
François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET,
Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT,~~ Gwénaél de SAGAZAN, Catherine
DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT,~~ Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale
GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile
GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy~~
LECLERC, ~~Joël LELARGE,~~ Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT,
Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre
OUVRARD, ~~Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN,~~ Marie-France
REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU,~~ Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON,
Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD
donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe
LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT
donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise
FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN
donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé
RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN
donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D08_30_03_2021 Pouvoir à la Présidence pour la signature d'une ligne de trésorerie

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) et en complément de la délibération *D04_07_10_2020 : Délégation de pouvoir du Comité syndical à la Présidence*, il est proposé aux membres présents et représentés de déléguer à la Présidence l'attribution suivante :

- Procéder à l'ouverture et à la réalisation d'une ligne de trésorerie - ligne de crédit à court terme - sur la base du montant maximum de 370 000€.

La durée maximale de ce contrat étant d'un an à compter de la signature, le renouvellement est à prévoir chaque année. Ce contrat est un outil privilégié de gestion des flux financiers qui permet de faire face à des besoins passagers de liquidités.

L'actuelle autorisation est basée sur les conditions particulières suivantes :

- Montant de l'autorisation : 370 000 €
- Utilisation par fraction minimum de : 10 000 €
- Index de référence : Euribor MM à 3 mois
- Marge à rajouter à l'index : 0.40%
- Commission forfaitaire d'engagement : néant
- Commission de non-utilisation : néant
- Perception de frais de dossier : 300 €

Elle prendra fin le 28 avril 2022.

Afin de continuer à optimiser la gestion de trésorerie, il est proposé au Comité syndical de confirmer l'autorisation donnée à Mme la Présidente :

- de signer des conventions de crédit ou d'avance de Trésorerie avec les organismes financiers retenus après consultation,
- de procéder aux demandes de versement, de remboursement de fonds et d'arbitrage entre indices,
- éventuellement de dénoncer ces conventions en cas d'amélioration des marges proposées actuellement et en souscrire de nouvelles à des conditions optimisées.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la délégation de pouvoir à Mme la Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, pour la signature d'une ligne de trésorerie et confirme l'autorisation :

- de signer des conventions de crédit ou d'avance de Trésorerie avec les organismes financiers retenus après consultation,
- de procéder aux demandes de versement, de remboursement de fonds et d'arbitrage entre indices,
- éventuellement de dénoncer ces conventions en cas d'amélioration des marges proposées actuellement et en souscrire de nouvelles à des conditions optimisées.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D09_29_03_2022 Modification de l'acte constitutif de la régie d'avance et de recettes

Afin de permettre de collecter la recette liée à la vente d'ouvrages réalisés dans le cadre des missions du PETR, il est demandé au Comité syndical d'autoriser la modification de l'article 3 de l'acte constitutif de la régie du 17 février 2006, par ajout de la mention suivante :

"La régie encaisse les produits des ventes d'ouvrages réalisés par les services du PETR".

Mme la Présidente propose au Comité syndical d'entériner cette modification de l'acte constitutif de la régie d'avance et de recettes.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification de l'acte constitutif de la régie d'avance et de recettes – article 3.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

SEANCE DU 29 mars 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D10_29_03_2022 Vote des tarifs de vente d'ouvrages :

Dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine réalisé sur le territoire du PETR en collaboration avec la Région, un ouvrage de présentation des travaux de recherche menés par S. Barioz-Aquilon vient d'être édité par les éditions 303 "Autour de la Chartre - un territoire entre Loir et côteaux".

Alors que l'impression d'un livre est supportée par les éditions 303 pour une valeur de 12,60€, la vente (à l'unité) d'un même ouvrage est pratiquée à 18,00€.

Mme la Présidente propose au Comité syndical d'acter ce prix de vente d'une valeur unitaire de 18,00€.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs de vente des ouvrages "Autour de la Chartre - un territoire entre Loir et côteaux" pour le prix unitaire de 18,00€.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

SEANCE DU 29 MARS 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.~~

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D11_29_03_2022 Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

VU le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

VU la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

Mme La Présidente rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du PETR Pays Vallée du Loir pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Mme La Présidente précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Mme La Présidente propose de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du PETR.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus au PETR, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Délibération du Comité Syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés approuve :

- D'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au PETR Pays Vallée du Loir selon les conditions prévues ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer les conventions de stage ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice LATOUCHE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right.

SEANCE DU 29 MARS 2022

Date de la convocation : 22 mars 2022
Nombre de membres : 43
Présents : 29 - Pouvoirs : 11
Votants : 40

Vote : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 30/03/2022 et publication du 30/03/2022.

L'an deux mille vingt-deux le 29 mars à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (29) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD,~~
François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET,
Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine
DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS GASNOT,~~ Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Pascale
GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile
GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy~~
LECLERC, ~~Joël LELARGE,~~ Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT,
Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre
OUVRARD, ~~Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN,~~ Marie-France
REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU,~~ Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON,
Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (11) : Mickaël Allard donne pouvoir à Yves LE BOUFFANT, Olivier BESNARD
donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe
LIBERT, Michelle BOUSSARD donne pouvoir à Eric SALMON, Régis DANGREMONT
donne pouvoir à Patricia METERREAU, Gwénaél DE SAGAZAN donne pouvoir à Françoise
FARCY, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Pascale GLOTIN
donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé
RONCIERE, Dominique PETER donne pouvoir à Vincent GRUAU, Jérôme PREMARTIN
donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absents excusés (2) : Joël LELARGE, Dominique PAQUET

Absents (1) : Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, Marie ALLARD, Eric CACHAN, Françoise MASSE, Charles MATHIEU

Assistaient aussi à la réunion :

Marie CAZALBOU-DUBOURG, Kévin CHARLOT, Audrey MASSOT-GRANGER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI

D12_29_03_2022 Mise en concurrence pour l'assurance des risques statutaires

Mme la Présidente expose :

- L'opportunité pour l'établissement de pouvoir participer à la consultation organisée par le Centre de Gestion de la Sarthe pour les contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie / maladie longue durée, accident de service / maladie professionnelle ...);
- Le Centre de gestion se propose de conclure pour le compte du PETR une telle police d'assurance, en se soumettant bien évidemment au formalisme prévu par le Code de la Commande Publique.

Le PETR garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne convenaient pas au PETR.

Délibération du Comité Syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la mise en concurrence pour l'assurance des risques statutaires, via l'action du CDG72.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Béatrice LATOUCHE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "* Pays Vallée du Loir *" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.